

Wallonie-Bruxelles Enseignement

Organisation de séjours en Belgique et à l'étranger

Type de séjour	Niveau	Circulaire	Demander autorisation	Informé	Demander dérogation
Séjours pédagogiques avec nuitée(s) – minimum 2 jours consécutifs, maximum 10 jours de classe et 16 jours calendrier. Une même personne, élève ou enseignant(e) (sauf personnel paramédical ou médical) ne peut partir en séjour pédagogique avec nuitée(s) plus de 20 jours de classe et 30 jours calendrier. par année scolaire.	Fondamental et secondaire, ordinaire et spécialisé	Circ 6289 du 3/8/17 : Circulaire relative à l'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger	DGEO Si toutes les conditions sont remplies : via un formulaire électronique www.formulaire.cfwb.be/?declarationspn . Autorisation automatique sous réserve que la DGEO ait accusé réception du dossier.	Néant	DGEO Demande au moyen des annexes à la circulaire, à envoyer par courriel à derogation.spn@cfwb.be
Remarque: W-B E intervient à hauteur de 50% dans les frais de déplacement pour les classes de découverte (5 à 15 jours de classe) en Belgique. La demande sur papier libre doit parvenir au minimum un mois avant le départ, accompagnée de 3 devis s'il s'agit d'un voyage en autocar, au responsable de la Direction des Activités parascolaires et des Centres de dépaysement et de plein air, Boulevard du Jardin Botanique 20-22, 1^{er} étage, 1000 Bruxelles qui choisira. Par la suite, l'école enverra à ce responsable dès réception la preuve de l'autorisation du séjour de la DGEO et la facture de la société de transport choisie (autocar ou train).					
Echanges linguistiques individuels hors Erasmus (EXPEDIS : expérience éducative d'immersion scolaire): 1 à 3 mois (cadre privé).	3 ^e à 6 ^e secondaires	Circ.5039 du 24/10/14	Chef d'établissement Au + tard 4 mois avant le départ	Néant	

Type de séjour	Niveau	Circulaire	Demander autorisation	Informé	Demander dérogation
Echanges linguistiques individuels hors Erasmus (EXPEDIS : expérience éducative d'immersion scolaire): + de 3 mois (organisme agréé).	3 ^e à 5 ^e secondaires	Circ.5039 du 24/10/14	Chef d'établissement Au + tard 4 mois avant le départ	Néant	
Echanges linguistiques collectifs hors Erasmus (logement en familles + réciproque indispensable + assistance aux cours): 2 jours à 2 semaines. Pas de quota de participation.		Circ.698 du 2/12/2003 avec formulaire (attention, les adresses sont à actualiser !)	DGEO 1 mois à l'avance (et non plus SG)	Néant	
Erasmus+ hors CCGPE			Pour les élèves : aucune demande à faire Pour les enseignants: ordre de mission à envoyer pour visa au Service général de l'Enseignement organisé par la FWB (projets-europeens@w-b-e.be) Télécharger l'ordre de mission enseignants Pour les chefs d'établissement : ordre de mission à envoyer pour avis au SGEFWB qui transmettra à Mme la Ministre de l'Education (projets-europeens@w-b-e.be) Télécharger l'ordre de mission chef d'établissement	Néant	

Type de séjour	Niveau	Circulaire	Demander autorisation	Inform	Demander dérogation
Erasmus+ géré par le CCGPEE			Pour les élèves et les enseignants: pas d'autorisation à demander car Mme la Ministre autorise tout déplacement à l'étranger DANS LE CADRE DES PROJETS ERASMUS+ COORDONNES PAR LE CCGPE Par ailleurs, il convient évidemment de se mettre en règle par rapport au CCGPE. De plus, obligation d'informer le SGEFWB: voir ci-contre. Pour les chefs d'établissement : ordre de mission à envoyer pour avis au SGEFWB qui transmettra à Mme la Ministre de l'Education (projets-europeens@w-b-e.be.) Télécharger l'ordre de mission chef d'établissement	Inform le Service général avant le départ via projets-europeens@w-b-e.be en notifiant dates de début et de fin, pays, nombre d'élèves, section/O BG, nom et fonction des accompagnateurs	
Séjours pendant les vacances scolaires (ex. : voyage de rhétos)	Secondaire		Chef d'établissement. Les membres du personnel qui accompagnent sont en mission	Néant	
Pour les activités à l'étranger, gestion de la participation d'élèves étrangers hors Union européenne, séjournant légalement sur le territoire, à des activités scolaires organisées en dehors du territoire belge et à l'intérieur de l'U.E.	Tous	Circ 6289 du 3/8/17 relative à l'organisation des séjours pédagogiques avec nuitée(s) en Belgique et à l'étranger	Soumettre la liste des élèves (v. circulaire) à l'Office des étrangers asile.administration@ibz.fgov.be	Néant	

Type de séjour	Niveau	Circulaire	Demander autorisation	Informé	Demander dérogation
Demandes de mission à l'étranger / enseignants	Promotion sociale	Circ.3976 du 26/4/2012	Chef d'établissement	Néant	
Demandes de mission à l'étranger / chef d'établissement	Promotion sociale	Circ.3976 du 26/4/2012	Demander l'autorisation ministérielle via le Service général de l'Enseignement organisé par la FWB	Service général de l'Enseignement organisé par la FWB	
Séminaires eTwinning pour chefs d'établissement	Tous	S'inscrire en ligne	Après acceptation de la candidature par eTwinning, ordre de mission à envoyer au Service général de l'Enseignement organisé par la FWB pour obtenir l'accord du DGA (projets-europeens@w-b-e.be). Après avoir obtenu cet accord par mail, envoyer l'ordre de mission à etwinning@cfwb.be Télécharger l'ordre de mission	Service général de l'Enseignement organisé par la FWB	
Séminaires eTwinning pour enseignants	Tous	S'inscrire en ligne	Après acceptation de la candidature par eTwinning, faire remplir un ordre de mission par le chef d'établissement qui l'enverra à etwinning@cfwb.be Télécharger l'ordre de mission	Informé SGEFW via Projets-europeens@w-b-e.be	
Voyage d'un enseignant dans un cadre privé pendant les jours de classe (sauf pour adoption)	Tous	Circ 6232 du 15/6/2017	Pas de possibilité si temporaire Demande de disponibilité pour convenance personnelle pour définitifs : direction déconcentrée	Néant	
Voyage d'un enseignant dans un cadre privé pendant les jours de classe pour adoption	Tous	Circ 6232 du 15/6/2017	Demande de congé d'accueil en vue de l'adoption : direction déconcentrée	Néant	

Activité sportive d'un enseignant (sportif haut niveau ou arbitre international)	Tous	Circ 6232 du 15/6/2017	Congé pour activités sportives pour le membre du personnel qui a la qualité de sportif de haut niveau ou d'arbitre international, en vue de sa participation et/ou de sa préparation à la participation à une manifestation sportive à introduire auprès de la direction déconcentrée	Néant	
--	------	--	---	-------	--

Attention au niveau des assurances: Belfius Insurance ne couvre les frais de rapatriement qu'à concurrence de 2500 EUR. Prendre éventuellement une assurance complémentaire ou s'assurer que les participants en ont une.

La Carte européenne d'assurance maladie permet de bénéficier des soins de santé lors d'un séjour temporaire dans l'un des 28 États membres de l'UE, en Islande, au Liechtenstein, en Norvège ou en Suisse, selon les mêmes conditions et au même tarif (gratuit dans certains pays) que les personnes assurées dans ce pays. Elle ne couvre pas les frais de rapatriement.